

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00937

Numéro SIREN : 800 909 764

Nom ou dénomination : A.P.I. REVEL

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/022676

Désignation de l'entreprise : SAS API REVEL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : Rue Louis Gay Lussac		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 8 0 0 9 0 9 7 6 4 0 0 0 1 4		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le, 31122019	N-1 31122018						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2						
		Net 3	Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	7 480	6 956	524	329	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	25 000		25 000	25 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AO					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	14 483	6 305	8 177	8 893	
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV				
			Créances rattachées à des participations	BB	BC				
			Autres titres immobilisés	BD	BE	4 688		4 688	4 224
			Prêts	BF	BG				
			Autres immobilisations financières *	BH	BI	3 944		3 944	3 712
TOTAL (II)		BJ	BK	55 595	13 261	42 334	42 158		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			216		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	405 183		405 183	490 468	
		Autres créances (3)	BZ	CA	20 705		20 705	128 123	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	138 326		138 326	57 840		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	4 297		4 297	4 939		
	TOTAL (III)	CJ	CK	568 511		568 511	681 587		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	624 105	13 261	610 844	723 745		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	3 944	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SAS API REVEL			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :120 000.....)	DA	120 000	120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	12 000	12 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	30 079	12 124
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	87 877	17 955
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	249 956	162 079
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	66	829
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	19 807	105 874
	Dettes fiscales et sociales	DY	331 090	448 779
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	9 925	6 184
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)	EC	360 888	561 666	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	610 844	723 745	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	360 888	561 666
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **610 844** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 334 555** euros et un total **charges** de **3 246 678** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **87 877** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Suite à l'épidémie de COVID-19 et aux mesures de confinement décidé par le gouvernement à compter du 17.03.2020 de nombreuses entreprises clientes du groupe API ont dû stopper ou réduire leur activité. A ce titre le CA de l'exercice 2020 sera impacté par cette épidémie en raison d'un ralentissement économique prévisible sur l'année 2020.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	31 630		850		32 480
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 630		850		32 480

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	6 380		880		7 260
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	6 503		720		7 223
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 883		1 600		14 483

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés	4 224		464		4 688
	Prêts et autres immobilisations financières	3 712		232		3 944
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 936		696		8 632

TOTAL	52 449		3 146			55 595
--------------	---------------	--	--------------	--	--	---------------

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	6 301	655		6 956
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 301	655		6 956
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	366	721		1 086
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	3 624	1 595		5 219
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 990	2 316		6 305
TOTAL		10 290	2 971		13 261

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

	31/12/2019	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	25 000	
TOTAL	25 000	

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

En application des dispositions de l'article 214-3 du pcg, nous avons estimé que le fonds commercial inscrit à l'actif n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Du fait du niveau d'activité de l'entreprise, il n'y a pas de perte de valeur de cet actif. Aucune dépréciation n'est donc à constater.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 944	3 944	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	405 183	405 183	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	1 200	1 200	
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 331	7 331	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	12 174	12 174	
	Charges constatées d'avances	4 297	4 297	
	TOTAL DES CREANCES	434 129	434 129	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	19 807	19 807		
	Personnel et comptes rattachés	112 734	112 734		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 214	66 214		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	126 330	126 330		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	25 812	25 812		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	66	66		
	Autres dettes	9 925	9 925		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	360 888	360 888		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/12/2019
Total des Produits à recevoir		12 624
Autres créances clients		450
CLTS FACTURE A ETABLIR	450	
Autres créances		12 174
FRS AVOIRS A RECEVOIR	12 174	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

		31/12/2019
Total des Charges à payer		76 530
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 183
FRS FACT NON PARVENUES	15 183	
Dettes fiscales et sociales		51 421
PERSL PROV CONGES A PAYER	9 421	
PERSL CHARGES A PAYER	10 779	
PERSL PROV CHGES SOC S/ CP	2 871	
ORG SOCIAUX - CHARGES A PAYER	3 034	
ETAT PROV C.E.T.	2 828	
CHARGES A PAYER FORMATION	22 361	
Tvs à payer	127	
Autres dettes		9 925
CLTS AVOIRS A ETABLIR	8 165	
CAP - ASS TRANSPORT	1 760	

ANNEXE - Élément 6.12

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		4 297	4 297
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 297

Produits et Charges exceptionnels au 31/12/2019

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Régularisations diverses	4 564	8 946
Totalisation	4 564	8 946

ANNEXE - Élément 6.14

Capital social

		31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		120 000,00	1,0000	120 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		120 000,00	1,0000	120 000,00

A.P.I. REVEL
Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
Siège social : Rue Louis Gay Lussac Zone Industrielle de la Pomme,
31250 REVEL
800 909 764 RCS TOULOUSE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JUILLET 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 87 877 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	87 877 euros
A titre de dividendes <i>soit 0,42 euros par action</i>	50 000 euros

Le solde en totalité au compte "autres réserves"	37 877 euros

Les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2020.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire

b b

de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
	Dividendes	Autres revenus	
31/12/2018	-	-	-
31/12/2017	-	-	15 000€
31/12/2016	-	-	12 000€

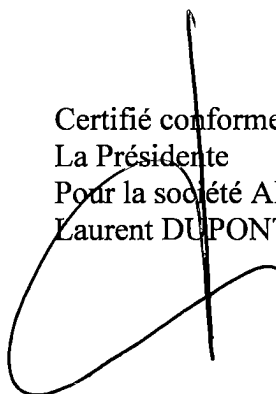
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Pour la société ALTERNATIVE
Laurent DUPONT





API REVEL
RUE LOUIS GAY LUSSAC ZI DE LA POMME
31250 REVEL



API REVEL

SAS au capital de 120 000 €

Siège social : RUE LOUIS GAY LUSSAC ZI DE LA POMME
31250 REVEL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

Aux Actionnaires,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS API REVEL relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 19 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS API REVEL à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS API REVEL à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LABRUGUIERE, le 3 Juillet 2020

Commissaire aux comptes

2C AUDIT ,

Florent BARBA



2C AUDIT
SARL - Capital 7 622,45 €
RCS CASTRES 421 784 489
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUIERE
Tél. 05 63 59 07 14

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	7 480	6 956	524	329
	Fonds commercial (1)	25 000		25 000	25 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage inclus.	14 483	6 305	8 177	8 893
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	4 688		4 688	4 224
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 944		3 944	3 712
	TOTAL (II)	55 595	13 261	42 334	42 158
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				216
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	405 183		405 183	490 468
	Autres créances	20 705		20 705	128 123
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	138 326		138 326	57 840
	Charges constatées d'avance	4 297		4 297	4 939
	TOTAL (III)	568 511		568 511	681 587
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		624 105	13 261	610 844	723 745
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				3 944	3 712
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	120 000	120 000
	RESERVES		
	Réserve légale	12 000	12 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	30 079	12 124
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	87 877	17 955
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	249 956	162 079
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	66	829
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 807	105 874
	Dettes fiscales et sociales	331 090	448 779
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	9 925	6 184
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	360 888	561 666
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	610 844	723 745
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		87 876,99	17 955,34
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		360 888	561 666
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **610 844** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 334 555** euros et un total **charges** de **3 246 678** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **87 877** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Suite à l'épidémie de COVID-19 et aux mesures de confinement décidé par le gouvernement à compter du 17.03.2020 de nombreuses entreprises clientes du groupe API ont dû stopper ou réduire leur activité. A ce titre le CA de l'exercice 2020 sera impacté par cette épidémie en raison d'un ralentissement économique prévisible sur l'année 2020.

2C AUDIT

05 03 07 14

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	31 630		850			32 480
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 630		850			32 480
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	6 380		880			7 260
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	6 503		720			7 223
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 883		1 600			14 483
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	4 224		464			4 688
	Prêts et autres immobilisations financières	3 712		232			3 944
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 936		696			8 632
TOTAL		52 449		3 146			55 595

2C AUDIT

Tél 05 63 59 07 14

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	6 301	655		6 956
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 301	655		6 956
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	366	721		1 086
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	3 624	1 595		5 219
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 990	2 316		6 305
TOTAL		10 290	2 971		13 261

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

20 AUDIT

SARL au capital de 7 600 000 €
RCS (CL) 421 761 761

Fonds Commercial

	31/12/2019	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	25 000	
TOTAL	25 000	

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 - règlement ANC 2015-06.

En application des dispositions de l'article 214-3 du pcg, nous avons estimé que le fonds commercial inscrit à l'actif n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Du fait du niveau d'activité de l'entreprise, il n'y a pas de perte de valeur de cet actif. Aucune dépréciation n'est donc à constater.

20 10/11
SARL
RCS
05 14

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 944	3 944	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	405 183	405 183	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	1 200	1 200	
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 331	7 331	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	12 174	12 174	
	Charges constatées d'avances	4 297	4 297	
TOTAL DES CREANCES		434 129	434 129	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	19 807	19 807		
	Personnel et comptes rattachés	112 734	112 734		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 214	66 214		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	126 330	126 330		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	25 812	25 812		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	66	66		
	Autres dettes	9 925	9 925		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		360 888	360 888		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

		31/12/2019
Total des Produits à recevoir		12 624
Autres créances clients CLTS FACTURE A ETABLIR	450	450
Autres créances FRS AVOIRS A RECEVOIR	12 174	12 174

2G AUDIT

05 63 07 14

Charges à payer

		31/12/2019
Total des Charges à payer		76 530
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 183
FRS FACT NON PARVENUES	15 183	
Dettes fiscales et sociales		51 421
PERSL PROV CONGES A PAYER	9 421	
PERSL CHARGES A PAYER	10 779	
PERSL PROV CHGES SOC S/ CP	2 871	
ORG SOCIAUX - CHARGES A PAYER	3 034	
ETAT PROV C.E.T.	2 828	
CHARGES A PAYER FORMATION	22 361	
Tvs à payer	127	
Autres dettes		9 925
CLTS AVOIRS A ETABLIR	8 165	
CAP - ASS TRANSPORT	1 760	

20 AOUT

S:RL
RCS

05 63 58 07 14

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		4 297	4 297
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 297

20 AUDIT

4-45 av. Jeanne d'Arc
33130 LA PRUGUE
CE 19.07.14

Produits et Charges exceptionnels au 31/12/2019

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Régularisations diverses	4 564	8 946
Totalisation	4 564	8 946

SAS API

SAS API
81270 LABRUCULERE
TE 05 14